BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2022

TRANSACTION VENTE

Pour les biens bâtis :

- Pour un prix de vente inférieur à 200 000 € : 6.5 % TTC du prix de vente (avec un minimum de 5 000€).
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 800 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 800 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Pour les terrains constructibles :

- Pour un prix de vente inférieur à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente (avec un minimum de 6 000€).
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 199 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 000 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Avis de valeur : 180 € TTC.

Nous réalisons également des expertises ! Demandez un devis à notre expert diplômé d'état.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur

8 % TTC du loyer annuel hors charges (avec un minimum de 400 € TTC).

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du locataire :

• 8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

A la charge du bailleur	A la charge du locataire
10% du loyer annuel hors charge	15% du loyer annuel hors charge

